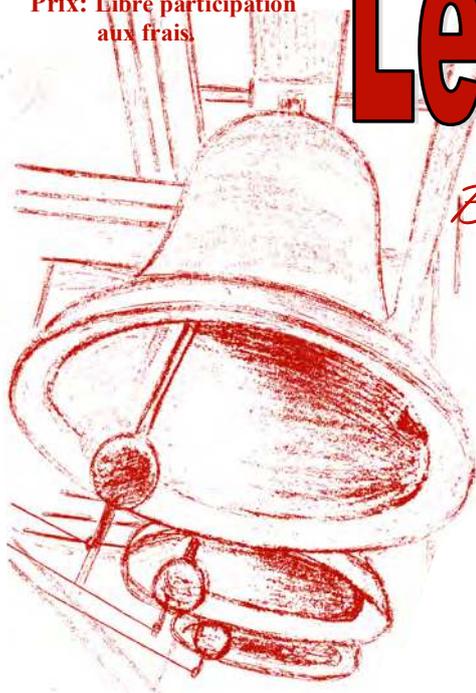


Septembre 2015

Prix: Libre participation  
aux frais.

# Le Carillon du Nord

*Bulletin du Prieuré de la Sainte Croix n°173*



## Editorial

Bien chers Fidèles,

Cette nouvelle année scolaire commence dans l'action de grâces mais aussi dans la prière et la pénitence : action de grâces pour nos chapelles, pour les sacrements que nous pouvons recevoir si facilement à travers les quatre prêtres que nous donne la Providence ; prière et pénitence en raison de la situation dans la société et dans l'Église. Les péchés qui crient vengeance devant Dieu sont légalisés. Pape, évêques et cardinaux troublent les fidèles en préparant un synode qui aurait le pouvoir de « faire évoluer » la morale catholique. Ils troublent et ils scandalisent. Combien de baptisés s'imaginent que la loi peut changer et que l'Église a le pouvoir de donner une « nouvelle chance » à des gens déjà mariés devant ses ministres.

Ces déviations morales ne sont que la conséquence des trahisons dogmatiques. On a beaucoup glosé sur la comparaison que fit le Cardinal Kasper entre l'œcuménisme et la reconnaissance qu'il faudrait accorder aux unions qui ne sont pas des mariages et qui en auraient, selon lui, des éléments essentiels. C'est pourtant d'une logique implacable. Si, avec le Concile Vatican II, on professe que les

fausses religions sont des moyens de salut, si le Christ engendre les âmes à la vie éternelle par des églises qu'Il n'a pas fondées, pourquoi le mariage serait-il si « fermé » et irrévocable ? « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et de deux ils deviendront une seule chair. Ce mystère est grand; je veux dire, par rapport au Christ et à l'Église » (Eph. V, 31).

À cette trahison, l'église conciliaire y est totalement vouée. Le pape Benoît XVI fut le seul pape à prêcher durant une cérémonie protestante. Du fond de sa retraite, il demande aujourd'hui que l'on permette aux « divorcés remariés » d'être parrains et marraines de baptême. Le pape François refuse le « prosélytisme » qu'il distingue de l'évangélisation qui, elle, ne consisterait qu'à « s'approcher humblement de ceux qui se sentent loin de Dieu et de l'Église, (à) se rapprocher de ceux qui se sentent jugés et condamnés a priori par ceux qui se sentent parfaits et purs » (sermon à Quito, le 7 juillet). Dans sa catéchèse du 5 août, le pape a répété par deux fois que les « baptisés qui ont établi une nouvelle vie commune après l'échec de leur mariage sacramentel » n'étaient pas excommuniés, mais sans jamais rappeler qu'une telle vie maritale est une violation grave d'un commandement de Dieu et qu'elle a pour nom « adultère ». À force de circonlocutions, on sape la morale, on encourage le péché et on multiplie les situations que l'on qualifie aujourd'hui de "compliquées".

Les châtiments divins ne peuvent que fondre sur cette génération apostate. Selon la législation juive, la sodomie comme l'adultère étaient punis de mort. Le feu et le souffre sont tombés sur la nation dont le nom sert aujourd'hui à désigner le péché contre-nature. La Mer Morte est le témoignage de la colère divine. Pourtant ces châtiments temporels ne sont

rien. Ou, plutôt, ils sont un effet de la miséricorde de Dieu qui veut la conversion du pécheur et non sa mort éternelle. Les âmes, par leurs péchés et l'approbation qu'elles donnent à ces turpides, tombent en enfer par millions. « Ils subiront la peine d'une perdition éternelle, loin de la face du Seigneur et de l'éclat de sa puissance, au jour où il viendra pour être glorifié dans ses saints et reconnu admirable en tous ceux qui auront cru. » (II Thess. I, 9).

Saint Pierre encourageait les Juifs à se convertir et leur répétait : « Sauvez-vous de cette génération perverse ! » (Act. II, 40). Il ne s'agit pas de quitter ce monde dans lequel nous sommes bien obligés de vivre mais de se démarquer et de réparer. Abraham a prié pour Sodome et Gomorre. Si le Seigneur avait trouvé dix justes en ces villes, elles n'auraient pas été détruites.

Je vous bénis.

Votre tout dévoué

Abbé Thierry GAUDRAY

**page 1** Éditorial

**page 2** « Il faut qu'Il règne ! » (Suite n°3).

**page 3** De l'obéissance à des supérieurs faillibles.

**page 4** Apprendre le latin.

**page 5** Le signe de la croix.

**page 6** A côté de chez-nous : les rues de Lille

**page 7** La Chronique du prieuré.

« Il faut qu'il règne »  
(ICOR. XV, 25)

Troisième partie.

Abbé Thierry Roy

C'est en ces termes que l'Archange Gabriel annonce à la Vierge que le Roi-Sauveur va naître : « Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera éternellement sur la maison de Jacob. » (Luc, I, 32). Si l'on prend le sens naturel des mots, le Christ serait descendant de David, et donc de sang royal, ce qui accorderait une légitimité supplémentaire à sa royauté. La généalogie du Sauveur a donc une importance qui dépasse la simple curiosité. Nous voici en quête des ascendants du Christ.

**" Un enfant nous est né, un fils nous a été donné. " ( Isaïe, IX, 6 )**



Afin de nous faciliter cette quête, la Providence a eu la bonté de nous révéler la généalogie du Christ. Elle tient lieu d'introduction à l'Évangile de saint Matthieu. Saint Luc a préféré la placer entre le Baptême de Notre Seigneur et sa triple tentation dans le désert. Ces deux témoignages sont précieux. Ils répondent à la question : de qui le Christ est-il le descendant ? Vous pourriez donc reprocher au rédacteur de cette article de se poser un faux problème. Malheureusement, une lecture attentive de ces deux généalogies soulève très vite des difficultés.

Commençons par poser l'énigme : si ces deux généalogies concordent très bien d'Adam à Salomon, elles sont ensuite assez dissem-

blables. Sont-elles donc fiables, et si oui, comment expliquer ces divergences ?

Par ailleurs, aucune des deux généalogies ne nous donne la lignée de la Vierge Marie. Dans les deux cas, nous avons la liste des ascendants de Joseph, le père putatif du Sauveur. Le Christ n'ayant pas de père selon la chair, ce sont les ascendants de Marie qui nous intéressent au premier chef. Or, les quatre Évangiles ne nous en disent pas un mot. La parole de l'Archange Gabriel est-elle le seul indice de l'ascendance davidique du Christ ?

Pour résoudre cette énigme aux multiples tentacules, avançons pas à pas. Nous pouvons trouver des éléments intéressants dans l'Ancien Testament. Il y a en effet de nombreuses généalogies dans les livres de l'Ancienne Alliance. Si nous prenons celles qui concernent la descendance d'Abraham et de David, elles corroborent les propos de saint Matthieu et de saint Luc, qui les ont d'ailleurs vraisemblablement recopiées. Ainsi le premier livre des Chroniques nous donne la lignée continue de la dynastie de David depuis Adam jusqu'à l'exil du peuple élu en Babylonie. Ce livre n'est pas la première source, mais il reprend à son compte et fait la synthèse de nombreux éléments pris dans les généalogies de la Genèse, du livre de Ruth, et des Livres des Rois. Ainsi, le chapitre V de la Genèse nous donne les générations d'Adam à Noé et ses enfants (Sem, Cham et Japheth), le chapitre XI de Sem à Abraham. Les longs récits de la Genèse nous parlent de la vie d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de ses douze fils, dont Juda, duquel est issu la maison de David. A noter pour notre enquête le verset 12 du chapitre XLVI par lequel nous savons que Juda eut pour fils Pharaïm, ce qui va nous servir dans un instant. En effet, le livre de Ruth (chap. IV, 18 à 22) nous donne la généalogie de Pharaïm à David. Nous voici arrivés à une étape importante. Les généalogies de l'Ancien Testament concordent avec saint Luc d'Adam à Abraham (saint Matthieu ne remonte pas au-delà d'Abraham), et avec les deux Évangélistes d'Abraham à David. Jusque là, tout concorde.

C'est à partir des fils de David que les Évangélistes divergent. La généalogie de saint Luc fait descendre saint Joseph de Nathan (cf. II Sam. V, 14), tandis que celle de saint Matthieu

le fait descendre de Salomon et de tous les Rois de Juda (successeurs de Salomon de père en fils sur le trône de Jérusalem, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette étude). Pourquoi deux lignées si différentes pour saint Joseph ? Pour les Rationalistes, c'est un argument de plus contre l'authenticité des Évangiles. Évidemment, la critique est facile, mais l'argument peu sérieux. En effet, pourquoi saint Luc, qui a écrit son Évangile environ vingt ans après saint Matthieu n'a-t-il pas eu la présence d'esprit de recopier la généalogie de son prédécesseur ? Parce que ces deux auteurs sont de très mauvais faussaires, mais de fidèles témoins, n'en déplaisent aux rationalistes. S'ils rapportent des éléments différents, c'est que chacun nous éclaire sur une part de la vérité. Reste à résoudre cette question. Certains commentateurs font intervenir la loi du lévirat. Dans l'Ancien Testament, si un homme marié venait à mourir sans descendance, son frère avait le devoir d'épouser la veuve pour susciter au défunt une descendance légale. Le premier enfant était alors attribué par une fiction juridique au défunt. Si un ascendant de saint Joseph est concerné par cette loi (ce qui n'est pas prouvé, mais tout à fait possible), il y a alors lieu à deux généalogies de Saint Joseph : l'une naturelle, l'autre légale. D'où deux généalogies en parties différentes. Quelque soit l'explication véritable, cette hypothèse a le mérite de montrer qu'il existe au moins une solution rationnelle à ce problème. Une fois de plus, la véracité des Évangiles est paradoxalement renforcée par leurs apparentes divergences, n'en déplaise à leurs détracteurs. Elles montrent que les Évangélistes ne se sont pas copiés servilement l'un l'autre, mais ont rapporté ce qu'ils savent.

Après la dynastie des Rois de Juda, la généalogie du Christ en saint Matthieu passe par Salathiel, fils de Jéchonias (le roi Joachin), tandis que le premier livre des Chroniques ne développe que la descendance de Phadaïa, fils de Jéchonias. Il est alors impossible de pousser plus avant la comparaison, ni de retrouver une trace de la généalogie de Joseph dans l'Ancien Testament après Jéchonias. Nous savons déjà que saint Joseph est de sang royal puisqu'il est un descendant direct du roi David. Cependant, toutes ces considérations ne répon-

dent toujours pas à la question essentielle : le Christ est-il fils de David selon la chair ?

Un argument semble l'infirmier. La cousine de Marie, Élisabeth, est de la maison d'Aaron, et son mari, Zacharie, est Lévi. Or on ne doit se marier que dans sa tribu (Nombres XXXVI). Il suit de là que les oncles et grands oncles d'Élisabeth n'ont pu se marier que dans la tribu de Lévi. Marie ne peut donc être la cousine d'Élisabeth, quelque soit le degré de parenté, que si elle appartient elle aussi à la tribu de Lévi. Le Christ n'appartiendrait donc à la maison de David que par sa généalogie légale. Selon la nature, par Marie, le Christ serait de la tribu sacerdotale. Cela paraît, de plus, convenir à son rôle de médiateur entre Dieu et les hommes.

Heureusement, les Ecritures répondent très clairement à ce sophisme. Saint Zacharie, dans son chant du Benedictus s'exclame : « Il s'est levé une corne de salut dans la maison de David son serviteur. » Saint Paul écrit : « né de la descendance de David selon la chair » (Rom. I, 3) ; « Il est manifeste que Notre Seigneur est sorti de Juda » (Heb. VII, 14). Le Prophète Isaïe l'avait annoncé : « Il sortira un rejeton de la racine de Jessé, et une fleur s'élèvera de sa racine » (Is. XI, 1). Jessé est le père de David.

De fait, on constate à plusieurs reprises dans l'Ancien Testament qu'un homme épouse une femme d'une autre tribu que la sienne. Voici quelques exemples. Aaron, le frère de Moïse, a pris pour épouse Élisabeth, de la tribu de Juda (Ex. VI, 23). À la fin du livre des Juges (XIX, 1), un Lévi s'en va chercher son épouse à Bethléem de Juda. Le contexte sous-entend que le père de cette épouse n'est pas un Lévi, mais bien un homme de Juda. David, de la tribu de Juda, épouse Michol, la fille de Saül, de la tribu de Benjamin (I Rois XVIII, 27). On lit dans le livre des Chroniques (II Par. XXII, 11) que Josabeth, la fille du roi Joram, est l'épouse de Joïada, le pontife. Or jamais il n'est dit que le Seigneur ait réprouvé ces alliances. Le précepte divin du Livre des Nombres, ch. XXXVI, dit que l'épouse ne pourra être héritière de ses parents que si son mari est de la même tribu qu'elle. Ceci, afin de ne pas faire passer l'héritage de sa tribu dans celle de son mari. Il était donc possible de prendre une épouse d'une autre tribu. Voilà comment Élisabeth,

de la maison d'Aaron, pouvait avoir un lien de parenté avec la Vierge Marie, de la maison de David.

Marie, comme Joseph, est donc bien de la maison de David et Notre Seigneur est donc bien de sang royal. Il descend légalement de toute la dynastie du royaume de Juda. La prophétie de Jacob se réalise : « Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu celui qui doit être envoyé ; et c'est lui qui sera l'attente des nations » (Gen. XLIX, 10). Le Roi-Sauveur doit maintenant monter sur son trône. **À suivre...** ♦

## De l'obéissance à des supérieurs faillibles

(suite)

**Abbé Thierry Gaudray**

**QU'**un esprit aussi pénétrant que celui de Monseigneur Williamson ait pu se méprendre sur la portée exacte de l'article que nous avons publié sur l'obéissance (dans le numéro du Carillon de décembre) est la preuve qu'il était mal rédigé. Ayant eu connaissance récemment de son commentaire, nous nous permettons d'insister car il y va du mystère de l'Église que le bon Dieu veut faire resplendir à notre époque, comme nous le disions dans notre introduction.

Après avoir rappelé l'importance de l'obéissance pour le salut éternel,



Sainte Jeanne d'Arc devant le Roi Charles VII

nous montrions qu'elle était due au supérieur tant que celui-ci ne demandait pas de commettre un péché. Il

pouvait se tromper, mais en le respectant et en lui obéissant, ses sujets ne se trompaient pas. Un supérieur ne pouvait rien exiger contre la foi ou la loi morale mais il devait pouvoir gouverner sans que ses ordres fussent passés au crible du jugement personnel de ceux qui n'avaient ni ses responsabilités ni ses grâces d'état. La résistance à l'autorité pouvait être un devoir mais elle « ne légitimait jamais l'anarchie et le mépris de l'autorité ».

Nous citons le pape Benoît XV qui, à l'inverse de ses prédécesseurs, refusait que l'on qualifiât certains catholiques pour les distinguer des autres : « Nous voulons aussi que les nôtres s'abstiennent de certaines appellations dont on a commencé depuis peu à faire usage, pour distinguer les catholiques des catholiques ». Or on a compris notre article comme si nous ne citions ce pape qu'en raison de son apologie de l'obéissance ! On a même dit que les principes énoncés par Benoît XV sont parfaits (le problème serait dans leur application) alors que précisément nous dénoncions cet irénisme qui contrastait tant avec la manière de gouverner de saint Pie X. Nous avons cherché à montrer que le pape Benoît XV avait opéré un virage dans le gouvernement de l'Église. Or, on dit que nous sommes bien obligés de « reconnaître néanmoins » (comme si nous étions ou devions être gênés) que Pie IX désignait les catholiques libéraux comme les pires ennemis de l'Église. Mais c'est précisément ce que nous voulions montrer ! Benoît XV, semble-t-il, ne voulait plus que l'on parlât comme Pie IX !

Mais bien sûr que les papes se devaient de condamner le libéralisme ! Ils pouvaient le faire en raison même de leur mission de garder la foi que cette erreur fragilise en son fondement. Nous sommes d'accord. La question est ailleurs. Elle porte sur le respect dû au supérieur. Comme illustration des principes que nous énoncions, et à l'occasion du centenaire de cette encyclique, nous nous demandions quelle attitude les catholiques « intégraux » ont dû adopter envers Benoît XV qui, il semble bien, se démarquait de ses prédécesseurs et modérait la chasse aux modernistes que saint Pie X avait au contraire intensifiée. Benoît XV n'était ni un moderniste ni un libéral. Et pourtant l'histoire de l'Église au vingtième siècle n'aurait-elle pas été tout autre si lui et ses successeurs avaient été aussi véhéments que

saint Pie X ? Des catholiques clairvoyants ont pu prévoir le danger que ce virement signifiait pour l'Église et le bien des âmes. Mais auraient-ils eu le droit de scruter les motifs du Saint-Père, et de l'accuser de trahison ? Devaient-il analyser la pensée du pape pour y discerner un refus latent et insidieux du principe de non-contradiction ? Pouvaient-ils engager publiquement les catholiques à se protéger de son gouvernement ? Il est évident que non. La fidélité à Notre-Seigneur passe par la profession intégrale de la foi catholique et la soumission généreuse aux supérieurs faillibles qu'Il a établi. Quantité de saints prêtres ont compris, ou ont cru comprendre, que telle ou telle décision de leur supérieur n'était certainement pas inspirée par le Saint-Esprit, mais ils ont obéi et Dieu a tiré de cette souffrance un plus grand bien, quelquefois bien mystérieux, pour les âmes.



Saint Martin, soldat romain

Nous disions que « certains, au nom de la vérité, doutent qu'une hiérarchie puisse exister en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle et s'excluent ainsi eux-mêmes de toute vie vraiment catholique. » L'Église a les paroles de la vie éternelle. Elle est une société. Monseigneur Lefebvre s'est toujours refusé à ordonner des prêtres qui n'auraient pas de supérieur. Il a couvert de son autorité morale des prêtres persécutés pour leur attachement à la foi et à la messe de toujours, mais il a toujours voulu que l'on respectât, autant que faire se pouvait, le droit canonique. Un prêtre agit au nom d'une mission qu'il a reçue et il la remplit dans l'obéissance. Il vaut mieux ne pas être prêtre que d'être un prêtre indépendant. Jamais l'analyse des maux de notre so-

ciété ne justifiera que des prêtres vivent leur sacerdoce d'une manière sauvage et ne soient unis à des confrères que dans la foi et dans leur opposition à une personne ou à une institution. Là où règne le désordre, la charité ne peut se développer. Le monde est effroyablement corrompu, mais la vie intégralement catholique est possible : « Dans le monde, vous aurez des afflictions ; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde » (Jn, XVI, 33) ◆

---

## Apprendre le latin

*Abbé Thierry Gaudray*

---

**A**u printemps dernier, l'Éducation nationale a de nouveau fait reculer l'étude du latin et du grec. Selon le mot de Madame la Ministre au Sénat (le 3 juin 2015), on se contentera désormais d'un « saupoudrage », même si les Collèges peuvent encore proposer l'étude des langues anciennes en option.

Ce n'est que la poursuite d'un long processus qui a son origine dans les philosophies dites des Lumières. La haine du latin est au cœur des ennemis de l'Église. On a commencé par faire perdre l'usage de la langue latine : sous prétexte qu'elle n'était plus la langue maternelle de quiconque, on a déclaré inutile de savoir parler et communiquer en latin ; il suffisait d'être capable de traduire les auteurs anciens. Mais le latin avait une telle importance dans notre culture qu'il a fallu plus de deux siècles pour le faire presque complètement disparaître. Le latin méritait aussi certains égards de la part des ennemis du nom chrétien en raison de l'usage que les humanistes avaient su en faire pour repousser avec dédain tout l'apport du Moyen-Âge et donc de la civilisation chrétienne. Aujourd'hui il n'est plus nécessaire de prendre tant de précautions : il ne s'agit plus de glorifier la nature au dépens du mystère de la grâce, mais bien de détruire toute idée de nature ce qui, par le fait même, empêche

toute sanctification à moins de miracle moral.

Le nouvel ordre mondial requiert que les hommes soient sans racines et sans repères. On ne veut pas que les nouveaux citoyens aient des convictions car la vérité est par nature intransigeante. On ne leur demande que d'être des consommateurs dociles. Donner aux Français, et aux Européens en général, l'accès à une culture ancrée dans le réel et qui, par surcroît, est la leur, risquerait d'entretenir une soif « métaphysique » qui pourrait bien conduire les âmes à Celui qui est la Vérité. Il faut que la tolérance soit absolue : on ne se montrera intolérant qu'à l'égard de l'intolérance ! Que les hommes « réagissent » comme on le leur demande, mais surtout qu'ils ne réfléchissent plus !



Pour essayer de sauver le latin, divers arguments ont été utilisés. On a insisté sur le fait qu'il était au fondement de notre langue et de notre civilisation. Comment bien connaître le français sans l'étude du latin ? Quelle évolution serait réservée à notre langue une fois qu'elle aurait été coupée de ses origines dans l'esprit de l'élite de la nation ? La pensée humaine étant intimement liée à la langue, c'est toute la culture qui serait en péril. Le

latin était comme la sève qui gardait un lien vital entre les générations et qui imposait aux nouvelles idées une certaine cohérence. Un retour aux sources était toujours possible tant que l'on connaissait le latin. Les nouvelles idées pouvaient être des excroissances disgracieuses, mais elles restaient attachées à une tradition dont l'influence se faisait sentir. Sans le latin, les langues et la pensée modernes sont à la dérive.

On a aussi vanté l'étude de cette langue comme étant une discipline des plus formatrices pour les intelligences. Quoi que disent les tenants de l'évolution de l'espèce humaine, les langues anciennes sont en général beaucoup plus complexes et reflètent bien mieux la réalité. Les langues modernes se simplifient et même s'appauvrissent à l'image de la pensée dont elles sont les servantes. Le latin requiert donc une grande attention de la part de l'élève et le professeur peut facilement discipliner la pensée du disciple en l'enseignant. Bossuet, précepteur du fils de Louis XIV, avertissait ainsi son auguste élève : « Ne croyez pas, monseigneur, qu'on vous reprenne si sévèrement pendant vos études, pour avoir simplement violé les règles de la grammaire en composant... car nous ne blâmons pas tant la faute elle-même, que le défaut d'attention qui en est la cause. Ce défaut d'attention vous fait maintenant confondre l'ordre des paroles ; mais si nous laissons vieillir et fortifier cette mauvaise habitude, quand vous viendrez à manier, non plus les paroles, mais les choses mêmes, vous en trahirez tout l'ordre. »

Mais pour nous, catholiques, le latin a une noblesse qui n'est pas de cette terre. Elle est une langue sacrée qui a eu l'honneur d'être utilisée sur le bois sacré de la Croix. Elle est la langue de l'Église romaine. Le dogme s'énonce en latin à travers des termes précis et immuables puisque la foi ne change pas. La liturgie ne souffre la langue vernaculaire, la langue profane, celle du commerce et de la vie quotidienne, que pour l'instruction des fidèles. Car la liturgie n'est pas de ce monde et il faut que cela s'entende ! Elle est un culte toujours nouveau et pourtant toujours le même. Elle est le don par excellence qui « descend d'en haut, du Père des lumières, en qui n'existe aucune vicissitude, ni ombre de changement » (St Jacq. I, 17).

Pourquoi donc apprendre le la-

tin ? Mais surtout pour apprécier la liturgie, goûter la beauté des prières qui nous viennent de l'Antiquité ! C'est avec ces mots que nos pères ont prié. On peut qualifier le latin de "mort", mais sous un autre rapport il est un organe de vie car il est celui de la Tradition. Voilà une manière concrète d'être contre-révolutionnaire. Plutôt que de nous répandre en plaintes trop souvent stériles, nous devrions prouver notre amour sincère de notre Mère en apprenant sa langue ! ♦

## Le signe de la Croix

**Abbé Laurent Pouliquen**

« **O**n juge l'état de la chrétienté à sa manière de faire le signe de la Croix » s'exclamait le cardinal Pie lors d'un sermon en 1879.

Pour beaucoup, cet acte de piété est devenu un geste machinal ou une « pernicieuse routine » déplore le cardinal Pie.

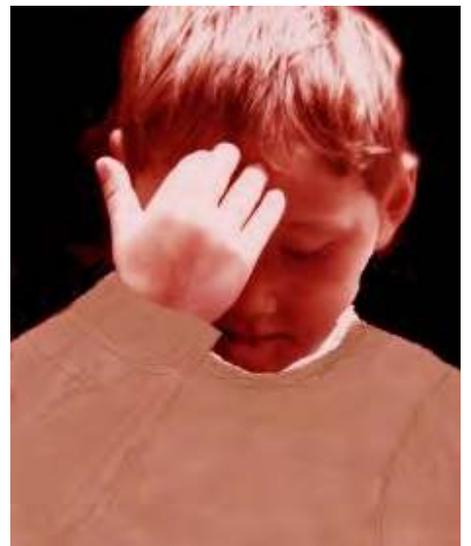
« Le signe de la Croix ennoblit le chrétien » enseigne saint Jean Chrysostome.

Le catéchisme du diocèse de Paris de 1932 nous apprend que le symbole des Apôtres ou le Credo que nous récitons est un signe que l'on entend. Le signe de la Croix est un signe que l'on peut tout ensemble entendre et voir, puisqu'il se compose à la fois d'un geste et d'une formule. Il est bien évident que quiconque se signe pieusement, montre par là même qu'il croit à la Très Sainte Trinité, dont il nomme les adorables personnes, et à la Rédemption opérée par Notre Seigneur Jésus-Christ. Le signe de la Croix proclame du même coup notre croyance aux trois principaux mystères de la religion : Sainte Trinité, Incarnation et Rédemption.

Ainsi chargé de foi et d'amour reconnaissant, le signe de Croix demande à être fait lentement, gravement, avec piété. On a dit du célèbre jésuite de Ravignan, conférencier de Notre Dame, que ses signes de Croix étaient des sermons, et que ceux de

sainte Bernadette, la voyante de Lourdes, avaient quelque chose de céleste. Pourquoi les nôtres sont-ils si peu édifians ! Il serait facile, cependant, de nous mettre tout de suite en « état de prière » par un bon et beau signe de Croix fait simplement et chrétiennement, sans respect humain, comme sans grimace ni affectation d'aucune sorte. Le saint curé d'Ars affirme que : « s'il est fait pieusement, il suffira pour prouver à Dieu, qu'on pense à lui, qu'on lui reste fidèle et qu'on l'aime. »

On fait le signe de la Croix avant et après les prières et quand il est nécessaire de montrer que l'on est chrétien. Il est recommandé de le faire quand on passe devant une église, un calvaire, un cimetière et notamment quand passe un convoi funèbre. Le cardinal Pie nous livre d'autres considérations : « il faut prier toujours. Un bon chrétien commence et finit sa journée, ses repas, son travail par la prière, donc par le signe de la Croix. Et que d'autres occasions où il prie !



Est-il tenté ou en danger, il appelle, de cette façon, Dieu à son aide ; éprouvé, il exprime à Dieu, de cette façon, sa soumission ; heureux, il dit à Dieu sa reconnaissance. Ce signe est déjà lui-même une prière très agréable à Dieu et efficace. »

L'histoire de l'Église est parsemée d'innombrables bienfaits obtenus et de miracles opérés par le seul signe de Croix. Déjà saint Jean Chrysostome assurait à son époque que le signe de la Croix guérit les maladies et la morsure des bêtes féroces.

Suivons l'exemple du poète breton, Théodore Botrel, qui avait été cité

comme témoin au Sénat qui s'était constitué en Haute-Cour pour juger un procès politique. Amené à la barre, le président l'invita à prêter serment. Botrel cherche des yeux le crucifix. Ne l'apercevant nulle part, il dit : « Je suis chrétien, je suis donc un crucifix vivant. Alors faisant un grand signe de Croix, il ajouta : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je jure de dire la Vérité. » Le sénateur Duplessy a raconté que quelques sénateurs s'évanouirent. ◆

### A côté de chez-nous !

### Les rues de Lille

Quel paroissien venant à la chapelle de Lille n'a pas été étonné, désorienté, voire complètement égaré par l'étrange adresse de celle-ci ? Sise à Lille, au numéro 56 de l'avenue Emile Zola, Notre Dame du Rosaire se trouve juste à la frontière de la ville. Sans autre séparation qu'un panneau trompeur, ladite rue se prolonge en avenue Saint Maur, dans la ville de La Madeleine, à moins que ce ne soit l'inverse. Combien de fidèles habituellement ponctuels, aussi désespérés que leur GPS, ont-ils manqué l'heure de la messe, le consentement des mariés ou le moment de la levée du corps ? Combien de visiteurs sincères ont dû renoncer, faute d'avoir les indications nécessaires ?

Une fois n'est pas coutume, « A côté de chez nous » portera donc sur

Lille, se fixant pour but d'indiquer la meilleure route à suivre pour rejoindre, malgré tout, la chapelle de Lille. Que les habitués et même les épisodiques de cette rubrique se rassurent, ils visiteront bientôt d'autres contrées de notre doyenné. Mais il faut s'arrêter sur les raisons des difficultés à venir à la chapelle de Lille. Outre un accueil lillois qu'il juge parfois froid, le visiteur doit subir les conséquences d'une particularité locale : bien souvent, les Lillois n'appellent pas, par leur nom administratif, les rues, places, boulevards de leur ville. Ainsi, aucun vrai Lillois n'appelle la Grand'Place de son nom cadastral (place du général De Gaulle). Il m'est arrivé d'entendre des touristes, sur la Grand'Place, me demander où se trouvait la place du général De Gaulle, ce que personne ne leur avait précisé ! On peut multiplier les exemples de ce type. Le boulevard Jean-Baptiste Lebas est toujours appelé boulevard des Écoles par les vieux Lillois, du nom de son appellation d'avant 1948. A Lille, personne ne songe à nommer le parvis de la Treille de sa nomination officielle : place Gilleson.

On sait à peine que la porte de Paris porte le nom de place Simon Vollant. Certains rechignent à qualifier le grand stade de stade Pierre Mauroy. Mais qui parle encore de la place de l'hôtel de Ville en utilisant son intitulé officiel : la place Roger Salengro ? Plus encore, notre square Foch-Dutilleul est le plus souvent appelé square du P'tit Quinquin, du nom de la statue érigée à la mémoire d'Alexandre Desrousseaux, le compositeur de l'hymne de la ville. Par ailleurs, quelques esprits chagrins

voient encore dans le jardin Vauban, ainsi désigné depuis 1870, le parc de l'impératrice Eugénie. De même, beaucoup de Lillois appellent la place Philippe le Bon du nom de l'église qui s'y trouve (Saint Michel) et font ainsi œuvre de simplification par rapport aux services administratifs. En effet, la place est traversée de la rue de Fleurus, de la rue de Valmy, de la rue de Solférino et du Parvis Saint-Michel. Enfin, le parc de la citadelle reste pour la majorité des Lillois le bois de Boulogne, sans égard à son homologue parisien.

On peut y voir un particularisme finalement bien peu original, une fierté légitime, de la nostalgie, du mauvais esprit, (ou même du bon esprit), mais il reste que cette habitude est assez ancrée, au point que, quelquefois, l'appellation officieuse finit par s'imposer sur les plaques de nos rues. Ainsi, la rue Sarazin du nom d'Antoine Sarazin-Moreau, maire de Wazemmes de 1834 à 1837, est devenue très officiellement la rue des Sarrazins, sous l'effet de l'usage et sans que l'on ne s'explique pourquoi. De même, la

mention « Croisé Laroche » a été ajoutée aux plaques du square Paul Lisfranc en 1974, tout le monde utilisant la première.

Essayons d'indiquer depuis la Grand'Place, le chemin vers la chapelle de Lille. De cet endroit, en réalité pour

la mairie, place du général De Gaulle, il faudrait prendre vers le prolongement de la place du théâtre, qui était autrefois une partie de la Grand'Place. Puis, en tenant compte de la signalétique routière, il faudrait remonter le boulevard Carnot, autrefois rue des



leurs. C'est ici que commence le plus bel exemple de la mauvaise volonté lilloise à s'accorder sur les noms de rues : le boulevard est le début de ce que les Lillois appellent encore et toujours le Grand Boulevard, malgré les appellations d'origine restées sans succès (Boulevard du XXème siècle, Nouveau boulevard, etc.). Il fallut que les municipalités se concertent pour que le Grand Boulevard porte le nom d'avenue de la République jusqu'au Croisé Laroche où il se sépare en avenue de Flandre et avenue de la Marne. Suivez cette avenue de la République depuis le boulevard Carnot à Lille jusqu'à la rue saint Maur à La Madeleine, qui sur la droite, vous fera accéder au 56 rue Émile Zola, sur la gauche, à Lille.

Cette rubrique vous a peut-être insuffisamment éclairé pour rejoindre Notre Dame du Rosaire à Lille. Vous qui connaissez cette dernière, ne négligez pas d'en indiquer le chemin à vos connaissances, aux gens de passage ou aux habitants du quartier qui, parfois, en ignorent l'existence. Vous reprendrez la belle œuvre de l'enfant indiquant au bon curé d'Ars la route vers sa nouvelle cure. En effet, vous y trouvez des trésors de grâce divine qu'il faut aussi partager, car comme le dit le dicton lillois : « on n'accroît rien à Dieu qu'il ne faille payer » (ndlr : accroire signifie emprunter). ♦

## La chronique du Prieuré

**J**ournée de grâces et de consolation que ce samedi 20 juin 2015 pour les Picards. Ce matin-là, à dix heures précises commence la bénédiction solennelle de la Chapelle Saint-Vincent-de-Paul. Monsieur l'Abbé Bouchacourt, Supérieur du district, est venu en personne officier cette cérémonie unique dans l'histoire de la Tradition à Amiens.

La procession sort de la sacristie et longe le mur évangile de la chapelle. Les abords sont encore en travaux. Le tuyau d'évacuation des eaux usées du chantier n'a toujours pas été retiré. Un fidèle est venu l'accrocher la veille pour que la procession puisse entrer par la porte latérale sans avoir à en-



jamber cet objet extra-liturgique. Le cadre de cet événement évoque à la fois les fruits magnifiques d'un effort commun et soutenu, mais aussi les difficultés par lesquelles il a fallu passer pour en arriver à un si beau résultat.

L'Officiant est assisté par Monsieur l'Abbé Gomis qui tient le rôle du sous-diacre.

Secrétaire de la mission d'Amérique du Sud, il a travaillé de longues années avec Monsieur l'Abbé Bouchacourt, ce qui donne à la cérémonie une note



chaleureuse. Monsieur l'Abbé Quilliard est venu aussi de Suresnes, ainsi que Monsieur l'Abbé Xavier Lefebvre. Au total, six prêtres sont présents. L'assistance est nombreuse. Quelques fidèles ont voyagé pour venir à cette inauguration. Nous accueillons aussi notre architecte, Madame Sophie Lefort, ainsi que des représentants de plusieurs corps de métier ayant travaillé sur le chantier. Lorsque la chapelle résonne du chant de la messe, tout le monde est ému.

La cérémonie commence par l'aspersion des murs extérieurs. La situation ne permettant pas de faire le tour de la chapelle, seul le mur évangile est aspergé au chant du psaume Miserere.

La procession entre au chant des Litanies des Saints, puis Monsieur l'Abbé Bouchacourt asperge les murs intérieurs et le sol de la chapelle. Saint Vincent de Paul est à nouveau son titulaire, comme il le fut par le passé avant la mutilation de la chapelle, et il le restera pour toujours.

La bénédiction est suivie immédiatement de la célébration de la messe solennelle. Monsieur l'Abbé Bouchacourt évoque dans son homélie la vie du titulaire. Pendant l'Offertoire, la chorale entraîne la foule qui chante



## Carnet paroissial 2015

### Ont été régénérés de l'eau du baptême

Gabriel **OLIVIER** - 27 juin  
 Joséphine **DELENGAIGNE** - 2 juillet  
 Victoire **STAELS** - 5 juillet  
 Maria Inès **BATAILLE** - 1<sup>er</sup> août  
 Rémy **FERRÉOL** - 2 août

### Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Denise **CORVELEYN** - 11 juin  
 Guy **SEQUEVAL** - 25 juin  
 Françoise **LEFEBVRE** - 14 août  
 Fernand **RENARD** - 18 août

### Ont fait leur Communion Solennelle

Clément **DE FRANCQUEVILLE** - 14 juin  
 Astrid **BRISSET** - 14 juin  
 Amalia **DE FRANCQUEVILLE** - 14 juin

d'un seul chœur « Règne à jamais, Cœur glorieux ». C'est le triomphe du Sacré Cœur de Jésus. La chapelle est enfin rendue au culte. Depuis les années 70, c'est la première fois que les Picards ont un lieu digne des Saints Mystères et adapté à la taille de la communauté. Nous en rendons grâce à Dieu.

Pendant la Communion, la piété des fidèles est portée par le



chant du *Dextera Domini*, brillamment dirigé par Monsieur Pierre Le Conte, qui a préparé la chorale de longue date à cette pièce renommée. Notre organiste n'est pas étrangère à la réussite de cette polyphonie.

La joie est prolongée après la messe par le vin d'honneur servi à nos hôtes. La météo est favorable et nous avons pu prendre ce moment de convivialité au grand air. Une note triste dans cette belle journée. Monsieur l'Abbé Roy s'absente à ce moment pour porter les derniers sacrements à Monsieur Sequeval à l'hôpital Nord d'Amiens.

La communauté se retrouve ensuite à Marieux, en pleine campagne picarde sur la route de Doullens. Monsieur et Madame Tucoulou ont organisé un accueil chaleureux dans leur propriété. Le repas paroissial regroupe une centaine de personnes. La joie et l'ambiance familiale sont au rendez-vous.



## Prieuré

### *Chapelle De la Sainte Croix*

50, rue de la  
Gare  
59170 Croix



03 20 89 95 22

59p.croix@fssp.x.fr

## MESSES

- **Dimanche et fêtes : 8h30 (lue)**
  - ◆ confessions de 8h00 à 8h25
- **En semaine** : Voir la feuille d'annonce
  - ◆ Confessions à la demande

## ACTIVITES PAROISSIALES

- **Cours de doctrine Adultes :**
  - ◆ Chaque **Mardi de 20h15 à 21h15**
- **Catéchismes enfants :**  
**Mercredi**
  - ◆ 05 ans à 10 ans de 10h15 à 11h30
  - ◆ 11ans à 16 ans de 13h30 à 14h45**Samedi**
  - ◆ 8 ans à 11 ans de 9h00 à 10h00
- **Tiers Ordre de St Pie X & Tiers Ordre de St François**
  - ◆ Récollecion mensuelle

## Lille

### *Chapelle N. Dame du Rosaire*

56 avenue  
Émile Zola  
59000 Lille



03 20 89 95 22

59p.croix@fssp.x.fr

## MESSES

- **Dimanche et fêtes : 10h30 (chantée)  
18h30 (lue)**
  - ◆ 17h45 : Salut du S. Sacrement (*Chapelet*)
  - ◆ Confessions pendant les messes
- **En semaine** : ◆ 18h00 chapelet  
◆ 18h30 messe lue
- **Permanences et confessions :**
  - ◆ Lundi et Mardi de 18h à 18h30
  - ◆ Mercredi à Samedi de 17h à 18h30

## ACTIVITES PAROISSIALES

- **Jeudi tous les quinze jours :**
  - ◆ Milice de Marie de 19h15 à 20h30
  - ◆ Cercle Etudiants Philibert Vrau de 19h30 à 22h00 (*sauf vacances scolaires*)

## Boulogne

### *Chapelle Saint Louis*



03 20 89 95 22

## Calais

*Chap. N. D.  
des Victoires*

## MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 11h00

- ◆ Confessions : 20' avant ou après la messe

**Catéchismes enfants** (Boulogne et Hames-Boucres) le Samedi de 14h15 à 15h15

56, rue Félix Adam / 62200 Boulogne-sur-Mer

## MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 8h45

- ◆ confessions de 8h15 à 8h40
- Rue de Hames / 62340 Hames-Boucres

## Amiens

*Chapelle  
S. Vincent de  
Paul*



03 20 89 95 22

## MESSES :

- **Dimanche et fêtes : 10h00 (chantée)**
    - ◆ confessions à partir de 09h15
  - **En semaine hors vacances scolaires :**
    - ◆ Vendredi : 18h30 (messe lue)
    - ◆ Samedi : 11h30 (messe lue)
- 54 Ter rue Jules Barni / 80000 Amiens